

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 674

Artikel: Relance : conjoncture "oui", structures "non"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'appartenance politique (en chiffres absolus):

<i>Appartenance</i> ²	1969-1955-1938		
Aucune	14	8	4
PRD	12	4	4
PSS	1	—	—
UDC/PAB	3	3	3
Inconnue	1	3	7
PDC	2	3	—

33 21 18

La faible proportion de catholiques-romains au DFEP ainsi que le caractère particulier de ce département permettent de supposer que ceux qui ne cotisent pas à un parti politique n'appartiennent ni à la mouvance démocrate-chrétienne, ni à la mouvance socialiste. Il sera dès lors très intéressant d'observer comment les places vacantes seront repourvues à l'avenir, lorsqu'il s'agira de remplacer des grands commis de ce département, en particulier lorsqu'il s'agira de remplacer le secrétaire d'Etat Paul Jolles qui sera atteint l'an prochain par la limite d'âge.

² PRD: Parti radical démocratique; PSS: Parti socialiste suisse; UDC/PAB: Union démocratique du centre; PDC: Parti démocrate chrétien.

RELANCE

Conjoncture «oui», structures «non»

En matière de relance de l'économie, Kurt Furgler a commencé par le plus facile: personne ne saurait refuser son premier paquet, plein de commandes avancées ou sorties à la hâte de divers tiroirs, sous peine de passer pour un fauteur de crise et de chômage. En tout cas, le rapport est clair entre le paquet de mesures dites de renforcement de l'économie suisse et l'emploi, notamment dans les entreprises qui travaillent pour le Département militaire.

Avec le deuxième (le second en fait) train de mesures, visant cette fois au «renforcement de la capacité d'adaptation de l'économie suisse à moyen et

long termes», les choses se présentent tout différemment. Pas question d'échapper à la procédure de consultation, qui va permettre aux organisations économiques, Vorort en tête, de chipoter sur le catalogue. M. Furgler voulait leur donner un mois pour cela, elles en ont finalement plus du double, jusqu'au 10 mai.

Ce qui va ressortir de cette procédure-laminoir, on peut déjà le prévoir: le volet «politique régionale» (extension de l'Arrêté Bonny, de la LIM, etc.) va recueillir un assez large assentiment, tandis que les opinions se diviseront à propos de la nouvelle garantie contre les risques à l'innovation (GRI) pour petites et moyennes entreprises. La GRI pourrait bien finalement faire les frais d'un réseau de complicités entre tous ceux qui, pour une raison ou une autre, pensent que l'argent ne fait pas la découverte, ni l'assurance l'innovation.

Le Vorort ne veut pas d'une telle immixtion de l'Etat financeur dans les activités propres à l'entreprise (la grande, celle qui peut s'offrir un budget pour la recherche et le développement). Quant à l'Usam, elle laisse déjà entendre que les petites et moyennes entreprises auraient certes besoin d'argent, mais qu'elles ne sauraient en accepter au prix de leur autonomie.

Scepticisme aussi du côté des observateurs: prendre une assurance contre les risques à l'invention, c'est carrément une contradiction dans les termes. A la limite, il vaudrait mieux s'assurer contre le hasard le plus dangereux de la recherche, celui de ne rien trouver. Mais la garantie contre les risques du conservatisme n'existe pas. Que deviendrait la liberté d'entreprendre? Comme si le manque d'imagination et la non-capacité d'adaptation n'avaient pas déjà tué, non seulement telle ou telle entreprise, mais parfois un secteur tout entier (voyez l'horlogerie).

Certes, il faut poser des questions, et des conditions, aux promoteurs d'une garantie contre les risques à l'innovation. Nous l'avons d'ailleurs déjà clairement fait ici (cf. DP 668/20 janvier 1983). Mais il serait périlleux de rejoindre, par un enchaînement de scrupules peut-être fondés, les oppo-

sants à la GRI, perçue comme une forme intolérable de prise d'influence publique sur les structures de l'économie privée.

L'objectif du premier paquet de relance est simple, indiscutable et non contesté: (re)donner du travail, tout de suite, n'importe où (cf. concentration des commandes sur le triangle d'or, dénoncée dans DP 673) pour faire à peu près n'importe quoi (c'est-à-dire surtout de l'équipement pour l'armée). Bref, la correction conjoncturelle justifie tout.

En revanche, les milieux économiques continuent de refuser la correction structurelle. Ils admettent à la rigueur que l'Etat tente de réparer les dégâts provoqués dans les régions par leur politique d'implantation toujours plus concentrée sur les zones déjà (sur)équipées. Mais ils s'opposent à toute dérogation nouvelle au principe-tabou de la liberté du commerce et de l'industrie: l'entrepreneur, libre et responsable, doit pouvoir développer, innover, investir, ou au contraire démonter, liquider, licencier, en fonction des seules considérations de rentabilité et d'opportunité économique.

Le tout sans la moindre garantie pour les travailleurs contre les risques à la mauvaise gestion.

EN BREF

La maladie du «bingo» se répand en Suisse romande. Nous avions annoncé, il y a un certain temps, que «Blick» avait introduit ce jeu avec succès en Suisse alémanique. Il n'a pas trouvé de concurrent pour lui disputer la course aux tirages. Après un premier essai réussi, il relance l'opération avec un enjeu total de 400 000 francs disputés en vingt reprises. En Suisse romande ils sont deux à lancer «bingo»: «La Suisse» et «Tribune-Le Matin». Les sommes en jeu sont plus faibles: 33 000 francs en douze jeux pour «La Suisse» et 25 000 francs en dix manches pour son concurrent lausannois. Ajoutons que malgré les expériences de «Blick», «La Suisse» indiquera les numéros sortants au téléphone. Un encombrement des lignes est-il déjà programmé?